

Les Sables d'Olonne Agglomération

AVIS

DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Portant sur le projet de modification simplifiée n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du secteur d'Olonne

Par délibération n° 25 du 16 décembre 2021, Monsieur Le Président des Sables d'Olonne Agglomération a prescrit la modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du secteur des Sables d'Olonne.

Objet de la mise à disposition du dossier au public

Cette modification simplifiée n°3 du PLU des Sables d'Olonne porte sur l'évolution du taux de logements sociaux et sur des ajustements du règlement écrit et du plan graphique.

Date de la mise à disposition

Le public pourra consulter le dossier du **Lundi 29 janvier 2024 au Vendredi 1^{er} mars 2024 inclus**, soit pendant une période de 33 jours consécutifs.

Composition du dossier

Le dossier comprend :

- La délibération prescrivant la modification simplifiée n°3 du PLU des Sables d'Olonne en date du 16 décembre 2021,
- Une notice présentant le projet de modification simplifiée et l'exposé des motifs,
- Les avis des personnes publiques associées (PPA) qui auront été adressés à Sables d'Olonne Agglomération,
- Un registre.

Modalités de mise à disposition

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le dossier est consultable :

- Au siège des Sables d'Olonne Agglomération – 21 Place du Poilu de France – 85100 Les Sables d'Olonne, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et les mardis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00.
- A l'Hôtel de Ville des Sables d'Olonne – 21 Place du Poilu de France – 85100 Les Sables d'Olonne, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et les mardis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00.
- Sur le site internet des Sables d'Olonne Agglomération (www.isoagglo.fr) et de la Ville des Sables d'Olonne (www.lessablesdolonne.fr)

Participation du public

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de projet de modification simplifiée n° 3 du PLU des Sables d'Olonne et consigner éventuellement ses observations sur le registre joint au dossier disponible au siège des Sables d'Olonne Agglomération et à l'Hôtel de Ville des Sables d'Olonne, ou bien les adresser par écrit à Monsieur le Président, 21 Place du Poilu de France, 85100 LES SABLES D'OLONNE, en précisant la mention « mise à disposition du public relative au projet de modification n°3 du PLU des Sables d'Olonne », ou par mail à : modification.plu@isoagglo.fr

À l'issue de la mise à disposition, le registre sera clos et signé par Monsieur le Président. Le bilan de la mise à disposition du public sera présenté au Conseil Communautaire, qui adoptera par délibération le projet de modification simplifiée n°3 du PLU des Sables d'Olonne tenant compte des remarques des avis et des observations du public.

Cet avis sera consultable au siège des Sables d'Olonne Agglomération et à l'Hôtel de Ville des Sables d'Olonne jusqu'à la fin de la mise à disposition.

Toute information sur la procédure et sur le projet de modification simplifiée n° 3 du PLU des Sables d'Olonne pourra être obtenue auprès des Sables d'Olonne Agglomération, Pôle Stratégie, Service Planification.

Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est Les Sables d'Olonne Agglomération. Ces données sont collectées dans le cadre de la procédure de mise à disposition du public portant sur la modification simplifiée n°3 du PLU des Sables d'Olonne. Elles sont destinées à Les Sables d'Olonne Agglomération. Elles seront conservées pendant toute la durée de la mise à disposition. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer par mail à l'adresse suivante modification.plu@isoagglo.fr, en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité. **En l'absence d'opposition de votre part à une telle diffusion, votre consentement sera réputé acquis.** En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles ou auprès de la CNIL ou de toute autre autorité compétente.